



# PROCES VERBAL

## des délibérations du Conseil Municipal du

### Mercredi 7 Juillet 2010

Le mercredi 7 Juillet 2010, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 2 Juillet 2010 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 2 Juillet 2010.

<b>Etaients présents</b>	:	Edith CEGLARZ, <b>Maire</b> Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD, <b>Adjoints au Maire</b> Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE, <b>Conseillers municipaux</b>			
<b>Absents excusés</b>	:	Vincent ROUYR, <b>Conseiller municipal</b>			
<b>Absents non excusés</b>	:	Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, <b>Conseillers municipaux</b>			
<b>Procurations</b>	:	Vincent ROUYR à Pier Giovanni LEONARDI			
<b>Présents</b>	:	<b>9</b>	<b>Votants</b>	:	<b>10</b>

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mademoiselle Virginie BOURGEOIS comme Secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2010
- 2 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2010
- 3 CCBP - Engagement de la commune dans la filière bois - énergie
- 4 CCBP - Mise à disposition des services instructeurs des droits des sols
- 5 Personnel - Contrat d'assurance des risques statutaires
- 6 Personnel - Transformation de poste
- 7 Personnel - Primes de direction (CLSH et colonie de vacances)
- 8 Enfance Jeunesse - Tarifs des participants extérieurs (colonie de vacances)
- 9 Enfance Jeunesse - Tarifs de la sortie Europa Park (complément)
- 10 Finances - Suppression d'une régie d'avances
- 11 Finances - Décisions modificatives aux budgets principal et annexes
- 12 Divers : Remboursement de frais

## 1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2010

---

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Mai 2010 est adopté à l'unanimité.

## 2 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010

---

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Mai 2010 est adopté à l'unanimité.

## 3 CCBP - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA FILIÈRE BOIS - ÉNERGIE

---

*(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)*

L'étude lancée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en 2006 et les études de pré-faisabilité fournissent les éléments techniques et financiers permettant de se positionner sur la pertinence de la création d'une filière bois - énergie.

Cette étude, conjointement menée avec l'ONF et les agents techniques locaux, a mis en avant l'existence :

- d'un gisement disponible en bois - énergie dans les forêts de la CCBP avec près de 2000 tonnes de bois
- de différents projets de chaufferies bois - énergie sur le bassin de Pompey.

Cette filière s'inscrit dans un projet de développement durable :

- avec l'utilisation d'une ressource naturelle locale comme énergie renouvelable qui permet de limiter au maximum le transport et de fait les gaz à effet de serre
- avec le développement d'une nouvelle activité économique orientée sur la valorisation d'un potentiel bois - énergie
- avec le développement de chantier d'insertion au travers des travaux forestiers.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'ENGAGER** la commune dans l'orientation d'une partie de sa production de bois vers la filière de bois - énergie

## 4 CCBP - MISE À DISPOSITION DES SERVICES INSTRUCTEURS DES DROITS DES SOLS

---

*(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)*

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey met à disposition, pour le compte des communes, un service instructeur des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols.

Afin de définir les modalités selon lesquelles l'intercommunalité assurera cette instruction, une convention doit être établie avec chaque Commune.

Cette convention est adaptée aux contraintes et aux besoins précis des communes, notamment concernent la nature des actes instruits.

Le Maire conserve la compétence «droit des sols» et donc la responsabilité des actes qu'il signe suite à l'instruction et à l'avis du service intercommunal.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'APPROUVER** la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol

**DE L'AUTORISER** à signer la convention avec la CCBP

## 5 PERSONNEL – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

*(Rapporteur : Madame Le Maire)*

Madame Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

La Commune de Saizerais dispose actuellement d'un contrat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) couvrant ce type de risques.

La mutualisation, telle que proposée par le Centre de Gestion, permettrait, à couverture de risques identique, de réaliser une économie sur le coût du contrat.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE CHARGER** le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée

## 6 PERSONNEL – TRANSFORMATION DE POSTE

*(Rapporteur : Madame Le Maire)*

Le service Enfance Jeunesse de la Commune dispose de 5 postes d'Adjoints d'Animation de 2ème classe, à savoir :

- 2 Adjoints d'Animation de 2ème classe à temps complet (35 h 00)
- 1 Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non complet (30 h 00)
- 1 Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non complet (22 h 30)
- 1 Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non complet (20 h 00)

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE CREER** un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non complet à 26 h 00  
**DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps non complet à 22 h 30

## 7 PERSONNEL – PRIMES DE DIRECTION (CLSH ET COLONIE DE VACANCES)

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Il est proposé de verser des primes de direction :

- à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur de la colonie de vacances
- à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur du Centre de Loisirs sans hébergement
- à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur adjoint du Centre de Loisirs sans hébergement

La Commune a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle afin d'obtenir des éclaircissements quant à la rémunération réglementaire des astreintes liées à ces fonctions.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- DE VERSER** 20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur de la colonie de vacances
- DE VERSER** 20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur du Centre de Loisirs sans hébergement
- DE VERSER** 10 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur adjoint du Centre de Loisirs sans hébergement

## 8 ENFANCE JEUNESSE - TARIFS DES PARTICIPANTS EXTÉRIEURS (COLONIE DE VACANCES)

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Par délibération du 24 Mars 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de participation à la colonie de vacances de l'année 2010 pour les enfants de Saizerais.

Il convient également de fixer les tarifs de participation pour les enfants extérieurs à la Commune.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 9 - abstention : 1 François SAUVAGE), décide :**

**DE FIXER** comme suit les tarifs de participation à la colonie de vacances de l'année 2010

		Extérieurs
Colonie	Non allocataires	600 €
	A.T.L. À 40 %	380 €
	A.T.L. À 50 %	300 €

## 9 ENFANCE JEUNESSE - TARIFS DE LA SORTIE EUROPA PARK (COMPLÉMENT)

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Par délibération du 26 Mai 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de participation à la sortie à Europa Park qui aura lieu le 11 Juillet 2010.

Il convient de compléter les tarifs proposés par l'ajout d'un tarif pour les participants extérieurs à la Commune.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE FIXER** à 41,00 € le tarif des participants à l'extérieur de la Commune

## 10 FINANCES - SUPPRESSION D'UNE RÉGIE D'AVANCES

*(Rapporteur : Madame Le MAIRE)*

Une régie d'avances a été instaurée par le Conseil Municipal pour l'achat de timbres postaux.

A la demande de Monsieur Le Receveur Municipal, il convient de procéder à la suppression de cette régie.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE SUPPRIMER** la régie d'avances pour l'achat des timbres postaux

(Rapporteur : Madame Le MAIRE)

La trésorerie principale a émis différentes observations relatives aux budgets principal et annexes.

- Budget principal : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 et équilibre des opérations d'ordre.
- Budget de l'eau et assainissement : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 et équilibre des opérations d'ordre.
- Budget annexe Commerce et Logements : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009.

## BUDGET PRINCIPAL

<b>Section d'investissement</b>			<b>Dépenses</b>
040-21311	Travaux de bâtiments en régie	+	6 694,05 €

<b>Section d'investissement</b>			<b>Recettes</b>
1068	Affectation du résultat 2009	-	0,69 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+	6 594,74 €
040-28042	Participation aux ravalements de façades	+	100,00 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>6 694,05 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			<b>Dépenses</b>
022	Dépenses imprévues	-	3 305,95 €
023	Virement à la section d'investissement	+	6 594,74 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>3 288,79 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			<b>Recettes</b>
040-722	Travaux en régie	-	3 305,95 €
778	Produits exceptionnels	+	6 594,74 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>3 288,79 €</b>

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

<b>Section d'investissement</b>			<b>Dépenses</b>
001	Report du résultat 2009	-	1 229,64 €

<b>Section d'investissement</b>			<b>Recettes</b>
1068	Affectation du résultat 2009	+	15,14 €
1641	Emprunt	-	1 244,78 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>1 229,64 €</b>

## BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS

<b>Section d'investissement</b>			<b>Recettes</b>
1068	Affectation du résultat 2009	-	200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+	200,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

**Section de fonctionnement****Dépenses**

60611	Eau et assainissement	-	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+	200,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'ADOPTER** les décisions modificatives au budget principal et annexes telles que précisées ci-dessus

## 12 DIVERS : REMBOURSEMENT DE FRAIS

*Rapporteur : Madame Le MAIRE)*

Pour faciliter le bon fonctionnement du service, Madame Edith CEGLARZ, Maire, a fait l'avance ds frais de fournitures diverses à hauteur de 50,05 €.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE REMBOURSER** la somme de 50,00 € à Madame Edith CEGLARZ

La présidente de séance,		La secrétaire de séance,
Edith CEGLARZ		Virginie BOURGEOIS